



Rapporteur : M. LENFANT

50316

11 - Mobilités

Travaux sur routes départementales - Maîtrise d'ouvrage externe

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

Les communes de Cancale et de Saint-Méloir-des-Ondes projettent de réaliser des aménagements sur une route départementale au sein de leur agglomération respective qui affectent le domaine public routier départemental.

Ces projets consistent :

- pour la commune de Cancale, en l'aménagement de la voirie (trottoirs, chicane et arrêt des cars) sur les RD 76 du PR 1+035 au PR 1+275 et RD 201 du PR 21+510 au PR 21+553, en traversée de l'agglomération ;
- pour la commune de Saint-Méloir-des-Ondes, en l'aménagement de la voirie (bordures, chaussée, trottoirs, réseaux) sur la RD 6, carrefour rue de la Baie et rue de la Martinière, du PR 3+420 au PR 3+440, en traversée de l'agglomération.

Pour faciliter la programmation et la réalisation des travaux et afin d'éviter les interventions multiples liées aux différents marchés, ces communes ont pris la maîtrise d'ouvrage de ces aménagements.

Les conventions jointes en annexe exposent les conditions administratives, techniques et financières de ces projets.

Décide :

- **d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune de Cancale, jointe en annexe ;**
- **d'approuver les termes de la convention à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et la commune de Saint-Méloir-des-Ondes, jointe en annexe ;**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions.**

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 janvier 2025
ID: CP20253005

Pour extrait conforme